



Département de
l'Yonne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Joigny, mercredi 12 juillet 2023

Joigny célèbre le 79^e anniversaire de sa libération, samedi 26 et dimanche 27 août 2023

Le 22 août 1944, Joigny est libérée sans combats par les 3^e et 4^e compagnies du groupe jovinien Bayard. Le 23 août 1944 en fin d'après-midi, la 3^e armée du général Patton traverse la commune devant une population en liesse. Après quatre années d'occupation, de privations, d'oppression... Joigny est libérée par la Résistance.

Pour célébrer ce 79^e anniversaire, la Ville de Joigny organise différentes animations durant le week-end des samedi 26 et dimanche 27 août 2023.

Samedi 26 août 2023 :

- Pique-nique de la Libération

A partir de 19h au parc du Chapeau, pique-nique partagé puis concert du groupe BRS Band (blues, rock, soul). Chacun peut apporter son panier ou profiter de la restauration sur place (food-trucks, buvette).

Sur place, présentation d'une exposition intitulée « Le rôle de la Résistance pendant la bataille de Normandie. »

- Grand feu d'artifice

Il sera tiré à 22h, sur les bords de l'Yonne. Le public se rassemblera quai de l'Hôpital.

Contact : service communication de la Ville de Joigny

Tél. 03 86 92 48 23

Mairie de Joigny - 3 quai du 1^{er} Dragons - BP 210 - 89306 Joigny Cedex

www.ville-joigny.fr

Dimanche 27 août 2023 :

- Cérémonies du Souvenir

A 9h30, hommage aux résistants joviniens Georges Vannereux, Paul Genty et Paul Herbin. Rendez-vous à l'entrée du cimetière, avenue de la forêt d'Othe ;

A 12h, cérémonie au Monument aux morts, place du 11-Novembre.

- Concours de pétanque

En doublettes, formule ligue de Bourgogne. Inscriptions à partir de 13h30 au terrain du parc du Chapeau.

- Exposition

« Les pires ennemis de la Résistance », au musée de la Résistance (5, rue Boffrand). Le musée est ouvert les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés de 14h30 à 17h30 jusqu'au 29 octobre 2023 (entrée libre).

Toutes les animations sont gratuites

→→→ IMPORTANT : des restrictions de circulation et de stationnement seront à prendre en compte samedi 26 août en raison du feu d'artifice. Des déviations seront mises en place.

La circulation de tous véhicules sera interdite de 20h à minuit : quai Leclerc, quai Ragobert, quai du 1^{er} Dragons, place du 1^{er} RVY, place de l'ex-gare routière, sur le pont Saint-Nicolas, avenue Gambetta, quai de l'Hôpital.

Le stationnement de tous véhicules sera interdit de 13h à minuit : quai de l'Hôpital, chemin de halage du quai de l'Hôpital au chemin du Ponton, rue Bourdois du quai de l'Hôpital à la rue Thibault, rue Chaudot du quai de l'Hôpital à la rue Thibault, avenue Gambetta entre la rue Thibault et le pont, chemin de la Guimbarde, quai Leclerc entre la sortie du parking côté pont et le pont, quai Ragobert, sur le parking de l'ex-gare routière, quai du 1^{er} Dragons et, de 8h à minuit : chemin de halage, rive droite du restaurant Le Tempo au quai Leclerc. De même, le stationnement sera interdit place du 1^{er} RVY de 13h30 à minuit.

Le stationnement des véhicules pourra se faire sur les zones suivantes : avenue de Sully prolongée, parking de la gare sud, parking de la gare nord, allée du Mail et allée de Villeroy, place Cassini, avenue de Hanover, parking du Chapeau, place du 11-Novembre. Un parking pour le stationnement des véhicules des personnes à mobilité réduite sera réservé quai de la Butte.

